REMUNERATION PAYS DE LA LOIRE (DOCAPOSTE)
ENVOI DU STAGAIRE DANS LE FLUX RS1

Les stagiaires inscrits sur un parcours de formation professionnelle peuvent, lorsqu'ils ne sont pas indemnisés au titre de l'assurance chômage, bénéficier d'une rémunération publique de stage versée par la Région. Cette rémunération est servie par DOCAPOSTE pour le compte de la Région pour les entrées en formation à partir du 1 er janvier 2020.

Les stagiaires entrés en formation en 2019 mais ayant épuisé leurs droits Pôle emploi en cours de formation et dont la prise en charge de la rémunération par la Région interviendrait en 2020, relèveront de DOCAPOSTE. Seront également pris en charge par DOCAPOSTE, les stagiaires entrés en formation en 2019 qui suivent des formations en parcours partiels et dont une reprise de formation est attendue en 2020 (il s'agit ici des stagiaires avec des interruptions de formation supérieures à 15 jours nécessitant la constitution d'un nouveau dossier).

1 –COMMENT ACTIVER LA REMUNERATION REGION D'UN STAGIAIRE ?

Sur l'action concernée,

Cliquez sur

Cliquez sur le bouton du stagiaire concerné pour ouvrir son dossier.

La rémunération « Région » dépend de la valeur qui a été indiquée dans l'onglet « **Situation Initiale** », rubrique « **Rémunération** ».
Renseignez les champs suivants, comme l'indique la copie d'écran ci-dessous :

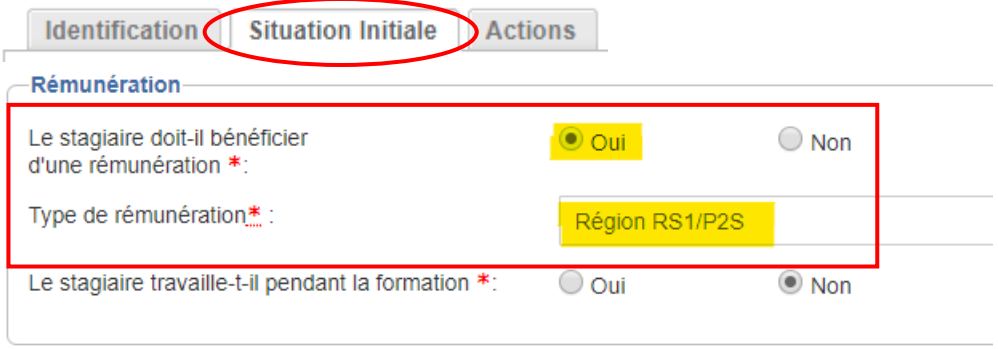

Cliquez sur le bouton ✔ Valider le formulaire

2 – L'ENVOI DU STAGIAIRE VERS « REMUNERATION PAYS DE LA LOIRE » (DOCAPOSTE)

DOCAPOSTE gère les rémunérations des stagiaires pour le compte de la Région des Pays de la Loire sur les actions 2020.

Procédez à l'inscription du stagiaire rémunéré « Région » sur un parcours de formation professionnelle sur FORPRO.

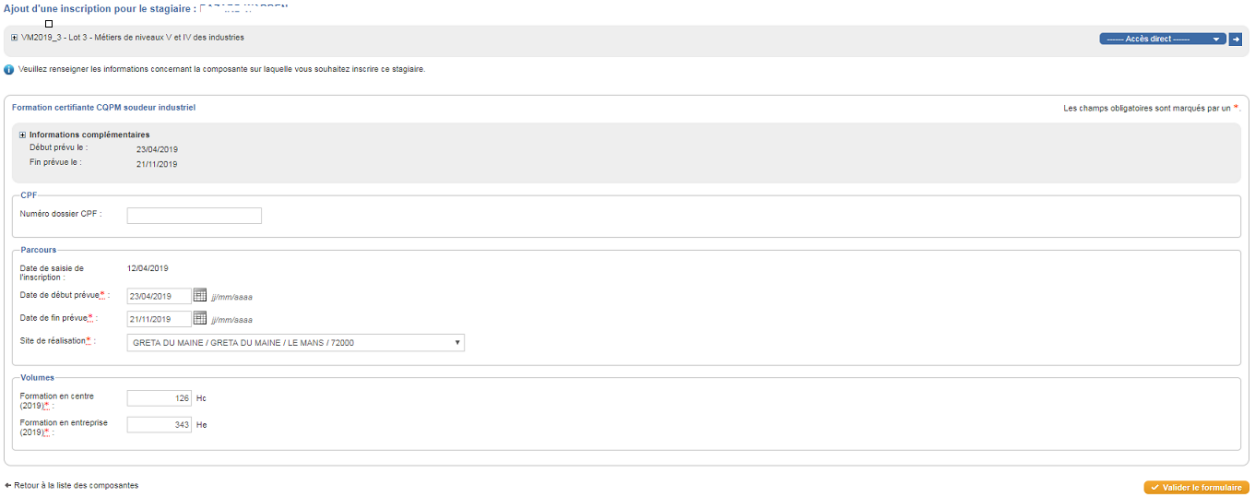

Dès lors que vous cliquerez sur le bouton ✔ Valider le formulaire, les informations du stagiaire sont envoyées automatiquement sur REMUNERATION PAYS DE LA LOIRE (DOCAPOSTE) via le flux Web service RS1.

Si aucun message erreur n'apparait lors de la validation de ce formulaire, le dossier est supposé être parti dans le flux Web Service RS1 vers REMUNERATION PAYS DE LA LOIRE (DOCAPOSTE).

Connectez-vous avec l'URL : https://remunerationpaysdelaloire.orhus.info/orhus/do/sysLogin:login?ru=%252Forhus%252Fpage%252FHome et à l'aide des identifiants de connexion fournis par DOCAPOSTE afin de vérifier la présence du dossier du stagiaire dans le logiciel de gestion de la rémunération et de finaliser son dossier de rémunération.

Le **Web Service RS1** a pour but de transmettre un ensemble de données de prise en charge d'un stagiaire inscrit sur un parcours de formation afin de le rémunérer.

BESOIN D'AIDE ?

Pour votre bonne information, sachez qu'un guide utilisateur de l'outil est à votre disposition dans l'espace « Documents » de la plateforme REMUNERATION PAYS DE LA LOIRE (DOCAPOSTE).

N'hésitez pas à contacter l'hotline de DOCAPOSTE :

Assistance électronique : assistance.paysdelaloire@docapost-applicam.fr.

Assistance téléphonique :

- N° téléphone : **03 87 18 36 16** (non surtaxé)
- Hotline ouverte :
    - Lundi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
    - Mardi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
    - Mercredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
    - Jeudi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
    - Vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00